LEGENDE :

- Coude 90°
- Coude remontée
- Ancrage (Point Fixe)
- Piquage
- Vanne Pré-isolée
- Compensateur de dilatation
- Coussins de dilatation
- Réduction
- Passage de cloison et DHEC
- Coude I4

Avenue du Château

159/168

107/114

43/48

Crèche

Maria

Montessori

Halte garderie

Les Saules

Les Epenottes

Foyer

Les Épenottes

Rue du Pré Bourgeot

Quetigneret

Rue

du

de

Midi

Passage dans fourreaux existants

Antenne VARIANTE
Ø48/110

Souplesse Tube 10° sur tube 12ml

Vannes PI

I4 65°

Antenne BASE
Ø76/140

Souplesse Tube 23° sur 24ml

Pénétration droite en SST
Mise en lieu et place du caniveau existant
(Démolition partielle du caniveau à prévoir
+ Condamnation ancien caniveau)

I4 75°

I4 45°

Pénétration droite en SST
Mise en lieu et place du caniveau existant
(Démolition partielle du caniveau à prévoir
+ Condamnation ancien caniveau)

Raccordement sur réseau existant PI Ø168/250
Insertion de tés à saut 168/76/168 (Fosse à prévoir)

Raccordement I4 sur RCU existant

VANNES

EVENTS

Suppression de l'antenne faisant office de bras mort:
Tés à sauts à supprimer et à remplacer par 2 manchettes droites PI Ø168/250

Pose de MICROFLEX dans les tubes aciers
existants depuis les vides sanitaires
DN à confirmer par DALKIA

Remplacement du réseau existant en caniveau
par un nouveau réseau pré-isolé
DN à confirmer par DALKIA

Point de pénétration à verifier

wannitube

Ville de QUETIGNY
Plan d'Etude - Conception
Réseau de Chaleur Urbain
Temp: 110°/70° à 16bars

Chantier:	QUETIGNY Les Saules - Réseaux 2021				
Affaire N°	Plan N°	Pièce N°	Indice	Echelle:	1/500
21 03 wlyon 008	V2	01	01	Format:	A2

DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
10/03/2021	Création Plan	A.NAVARRO	S.LOUVARD
18/03/2021	MAJ du Tracé Variante	A.NAVARRO	S.LOUVARD

Ce plan a été établi d'après les indications de tracé et de cotes qui nous ont été communiquées par l'Installateur sous son entière responsabilité. En conséquence, notre plan respecte les impératifs techniques de notre procédé WANNITUBE mais ne tient pas compte des obstacles divers, en surface ou sous terre, qui pourraient être rencontrés. Il appartient donc à l'entreprise chargé de la fouille de se renseigner auprès des organismes compétents sur la présence de tous ouvrages, câbles, canalisations obstacles divers, de s'en faire communiquer les plans et d'obéir à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives aux travaux risquant d'endommager ces ouvrages. L'Installateur ou l'entreprise chargé de la fouille sera responsable de tous dommages corporels, matériels ou immatériels résultant de l'exécution de ses travaux.

Ce document d'une nature confidentiel est la propriété de la société WANNITUBE. Il ne peut être utilisé sans son autorisation écrite préalable. Toutes précautions utiles seront prises pour éviter sa divulgation.